ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Délai d'attente pour passer le permis de conduire

Question écrite n° 41892

Texte de la question

M. Jean-Charles Larsonneur appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur l'allongement du délai d'attente pour passer le permis de conduire. Avec la crise sanitaire, celui-ci est passé de 45 à 90 jours en moyenne. Les auto-écoles sont désormais saturées car les candidats sont contraints de prendre de nouvelles heures de formation pour rester prêts. Cette situation affecte l'apprentissage des élèves, le coût global du permis et la réussite. En outre, pour les candidats libres dans les départements en tension, le délai peut s'élever à 15 mois. Ceux-ci s'interrogent sur le nombre de places qui leur est réservé. *In fine*, les professionnels du secteur recommandent le recrutement d'inspecteurs supplémentaires voire la possibilité de confier l'épreuve pratique à des prestataires privés et agréés par l'État. Il souhaite donc connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : M. Jean-Charles Larsonneur
Circonscription : Finistère (2e circonscription) - Agir ensemble
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 41892
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 octobre 2021, page 7532
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)